

DELIBERATION CA115-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 05 décembre 2024 ;

Objet de la délibération : Parcoursup – Capacités d'accueil UA - vote

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 12 décembre 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Les capacités d'accueil Parcoursup UA sont approuvées.

Cette décision est adoptée avec 25 votes POUR et 3 votes CONTRE

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 18 décembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 19 décembre 2024

PARCOURSUP

composante	mention/parcours type	capacités d'accueil Parcoursup 2024	total inscrits au 22/11/24 (Parcoursup +autres entrants +redoublants)	capacité totale (Parcoursup+ redoublants+ autres entrants) 2024	capacités d'accueil Parcoursup 2025 vote	capacité totale (Parcoursup+ redoublants+ autres entrants) 2025
IUT	Génie biologique Parcours agronomie	36	35	38	35	38
	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	38	42	39	42	39
	Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	38	36	39	35	39
	Génie électrique et informatique industrielle	80	91	90	82	96
	Génie mécanique et productique	34	37	36	33	36
	Génie mécanique et productique apprentissage	12	9	12	12	12
	Carrières sociales parcours assistance sociale	28	27	31	28	31
	Carrières sociales parcours animation	28	28	28	28	28
	Gestion administrative et commerciale (GACO)	56	63	59	56	57
	Gestion des entreprises et des administrations	164	171	164	164	168
	Techniques de commercialisation	140	141	142	140	142
comparaison total Parcoursup		654	680	678	655	686